

Original : français

**DÉCLARATION DU SÉNÉGAL AU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 4
SUR LA PROTECTION DU REQUIN-TAUPE BLEU**

Le Sénégal prend note du Projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du requin-taupe bleu de l'Atlantique capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT, préalablement discutée sous la cote PA4-805C/2019, mais non adoptée par la Commission au cours de sa réunion ordinaire de 2019 à Palma de Majorque, présentée par le Canada.

La situation désastreuse du requin-taupe bleu dans l'Atlantique Nord en particulier doit être traitée avec courage et responsabilité par la Commission en prenant les mesures de gestion adéquates alignées sur les recommandations du SCRS. L'avis du SCRS est sans appel et ne souffre d'aucune ambiguïté, le stock de l'Atlantique Nord est surexploité et la surpêche se poursuit, et le stock de l'Atlantique Sud encourt le même risque.

Le Sénégal soutient la proposition du Canada et appuie l'application de la non-rétention pour le stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord et un TAC de 2.001 t pour le stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Sud.

Mon pays souhaite devenir co-sponsor de la proposition du Canada et invite la Commission à l'adopter.